

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION  
DU MAINE ET LOIRE  
2012 – 2014**

**Entre :**

L'Etat, représenté par le Préfet du Maine et Loire, Monsieur François BURDEYRON,  
place Michel Debré – 49 934 ANGERS CEDEX 9,  
Ci-après dénommé « l'Etat »

et

Le Conseil régional des Pays de la Loire, dont le siège est situé 1, rue Loire – 44 966 NANTES  
CEDEX 9, représenté par son Président, Monsieur Jacques AUXIETTE, habilité à signer le présent  
plan par délibération n° ..... en date du .....,  
Ci-après dénommé « la Région »,

et

Le Conseil général du Maine et Loire, dont le siège est situé place Michel Debré – 49 941 ANGERS  
CEDEX 9, représenté par son Président, Monsieur Christophe BECHU, habilité à signer le présent  
plan par délibération n° 2012.CP01-II-036 en date du 16 janvier 2012,  
Ci-après dénommé « le Département »,

et

Angers Loire Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé  
83 rue Mail – 49100 ANGERS, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude ANTONINI,  
habilité à signer le présent plan par délibération n° 2012-4 en date du 19 janvier 2012,  
Ci-après dénommé « ALM »,

et

La Chambre de commerce et d'industrie de Maine et Loire, dont le siège est situé 8, boulevard du Roi  
René – 49006 ANGERS CEDEX 01 représentée par son Président, Monsieur Eric GROUD, habilité à  
signer le présent plan par délibération n° 62 en date du 15 décembre 2011,  
Ci-après dénommée « Chambre de commerce et d'industrie »

Il a été exposé ce qui suit :

**Article 1 – Objet du plan**

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République en  
2008, et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au ministère de la  
Défense se traduisent par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département du Maine et Loire est concerné par ces restructurations et connaît de nombreux mouvements sur la période 2009-2014.

Le regroupement en 2012 sur le site de Bourges des activités d'essais/expertise de la direction générale pour l'armement (DGA) présentes à Montreuil-Juigné (Etablissement technique d'Angers – ETAS) et d'évaluation opérationnelle de l'armée de terre de Versailles (Section technique de d'armée de terre – STAT) permet de dégager d'importantes synergies en constituant un « pôle terrestre ». Le gain visé est une meilleure efficacité des équipes au service des programmes et in fine des clients, les forces armées, avec un coût de soutien moindre. Le maintien d'environ 90 personnes à Montreuil-Juigné permettra de poursuivre l'exploitation de certains moyens d'essais lourds de l'ETAS (pistes d'évolution et chambre climatique). Le site de l'ETAS sera conservé par le ministère de la défense et il y sera développé une activité de formation de lutte contre les engins explosifs improvisés (IED).

La rationalisation de la fonction soutien général « maintien en condition opérationnelle du matériel terrestre » conduit à la dissolution des détachements du 2<sup>ème</sup> RMAT d'Angers et de Fontevraud l'Abbaye.

Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation du soutien général, a été mise en place, en janvier 2011, la base de défense (BDD) d'Angers – Le Mans – Saumur avec son groupement de soutien (GSBDD).

Dans le cadre de l'optimisation du stationnement, le 6<sup>ème</sup> régiment du génie sera renforcé par des unités opérationnelles provenant de régiments du génie dissous, ce qui permet des économies sur les postes dédiés au commandement et au soutien local. Il gagnera en particulier des capacités de production d'énergie et de traitement de l'eau sur les théâtres d'opération.

Toujours dans ce cadre, l'installation sur Angers en 2010 du centre du service national en provenance de Nantes résulte de la fermeture de la garnison de Nantes.

L'Ecole d'Etat Major (EMM) forme les officiers aux techniques d'état-major. Son transfert de Compiègne vers Saumur permettra des économies d'échelle dans les domaines du soutien général et de la fonction direction de la formation. Il contribuera à l'atteinte des objectifs de rationalisation de la fonction formation étudiée dans le cadre de la RGPP.

L'ensemble de ces mouvements représente la suppression d'environ 80 postes sur la période 2008 – 2014, mais sur le site de l'ETAS, le nombre de suppressions de poste sera d'environ 200.

La Plan local de redynamisation, objet de la présente convention, vise à recréer des emplois en compensation de ceux perdus du fait de la restructuration.

## **Article 2 – Objectifs retenus**

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 440 emplois directs sur la période 2012 – 2014 sur le département du Maine et Loire.

## **Article 3 – Périmètre retenu**

Les actions retenues dans le présent plan de redynamisation concerneront l'agglomération d'Angers (Angers Loire Métropole), et également la communauté de communes de la région du Lion d'Angers pour les actions spécifiques « aménagement d'un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de La Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé » et « aide directe aux entreprises créatrices d'emplois ».

A titre dérogatoire, l'action « aide directe aux entreprises créatrices d'emplois » pourra être étendue, au cas par cas, et après avis des services instructeurs, à des projets structurants implantés sur le périmètre de la communauté de communes de Segré.

Par ailleurs, l'action « Aide personnalisée à la création d'entreprises pour des ressortissants du ministère de la défense en phase de reconversion » après avis des services instructeurs, pourra être mise en oeuvre sur la totalité du département de Maine-et-Loire.

## **Article 4 – Durée**

Le présent PLR prend effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible une fois par avenant portant sur 24 mois supplémentaires au maximum.

## **Article 5 – Actions de revitalisation**

Les actions de revitalisation retenues dans le présent PLR s'inscrivent dans deux axes de développement :

- conforter les domaines d'excellence du département de Maine-et-Loire en :
  - o développant le pôle « Innovation et Technologies de la Santé » à Angers (soutien au développement de la structure fédérative de recherche, renforcement de l'attractivité de l'Ecole Doctorale Biologie Santé, soutien au développement des entreprises et de l'innovation, mobilisation du potentiel scientifique angevin et sensibilisation des PME aux opportunités du secteur santé, matérialisation et animation d'un site technopolitain dédié santé),
- soutenir le développement économique des territoires en :
  - o favorisant la création d'emplois dans le secteur de l'industrie et des services (aide aux entreprises), la création ou la reprise d'entreprises par des ressortissants défense en phase de reconversion,
  - o proposant des petites surfaces mixtes « atelier », « bureaux » et « stockage » pour aider de petites entreprises à s'implanter et à démarrer leur activité,
  - o aménageant un parc d'activités intercommunautaires sur les communes de la Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé,
  - o étendant le parc d'activités communautaires d'Angers la Membrolle, secteur de la Chevalerie,
  - o structurant le secteur culturel et créatif,
  - o stimulant, diffusant et accompagnant les usages performants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les TPE/PE (actions de conseil, d'information et de formation).

### **Action complémentaire :**

Par ailleurs, les partenaires attachent un intérêt particulier à la constitution d'un réseau de capteurs d'initiatives pour diriger les flux vers la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises d'Angers (cf. page 17, détail de cette action programmée en liste complémentaire).

## **Article 6 – Contributions financières**

Le présent PLR est conclu pour un montant total de 4 477 098 €.

La contribution financière de l'Etat est de 1 500 000 € sur une durée de 3 ans, au titre des restructurations de défense (1 000 000 euros de FRED et 500 000 euros de FNADT).

Le total des contributions apportées au PLR par les collectivités territoriales partenaires est fixé dans le tableau financier prévisionnel joint au présent document.

## **Article 7 – Comité de pilotage**

Un comité de pilotage est constitué sous la présidence du Préfet du Maine-et-Loire. Son rôle est de :

- valider les opérations retenues dans le présent plan local de redynamisation ;
- assurer le suivi du déroulement du plan local de redynamisation ;
- évaluer les mesures prévues au plan local de redynamisation.

Il se réunira autant que nécessaire et au minimum une fois par an.

Les décisions du comité de pilotage seront prises à la majorité relative par vote à main levée des participants effectivement présents aux réunions du comité de pilotage. En cas d'égalité, la voix du

Président du comité de pilotage compte double. En cas d'absence aux réunions du comité de pilotage, il n'y a pas de procédure de procuration.

Le comité de pilotage est composé des personnalités suivantes :

- le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Président du Conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant,
- le Président du Conseil général du Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant,
- le Directeur départemental des Finances Publiques ou son représentant,
- le Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- un représentant de la DATAR,
- le Délégué régional aux restructurations de défense ou son représentant,
- un représentant de chacun des autres organismes publics, associatifs ou privés signataires et contributeurs financiers du présent plan local de redynamisation,

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre toutes personnes qualifiées en tant que de besoin. Cependant, ces personnes n'ont pas de droit de vote.

Le comité de pilotage pourra créer, en tant que de besoin, autant de groupes chargés du suivi particulier du déroulement des actions retenues au plan local de redynamisation (PLR) qu'il juge nécessaire.

Au terme de chaque année d'application du PLR, l'opportunité de réorientation des actions retenues et des moyens financiers disponibles sera examinée par le comité de pilotage.

L'évaluation de la mise en œuvre du PLR sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi retenus dans le programme de gestion PRESAGE-PATRA, en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi des opérations développées,
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du PLR,
- nombre d'entreprises créées ou développées.

### **Article 8 – Validation des dossiers et mise en œuvre des opérations**

Chaque projet, en lien avec une des fiches actions jointes au présent document, fait l'objet d'un dossier d'opération. Ce dossier doit être déposé par le maître d'ouvrage désigné sur chacune des fiches actions jointes au présent document, auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire.

La préfecture de Maine-et-Loire se charge de l'instruction du dossier. Pour ce faire, elle peut recourir à tout organisme public, associatif ou privé.

Une fois instruit, chaque dossier d'opération est présenté pour validation au comité de pilotage.

Cette validation peut se dérouler par vote des membres présents lors d'une réunion du comité de pilotage selon les modalités définies à l'article 7 ou par une consultation « courrier » auprès de chacun des membres du comité de pilotage. Dans ce cas, les courriers sont envoyés par le Préfet de Maine-et-Loire aux différents membres du comité de pilotage et la décision est prise après dépouillement des réponses, à la majorité relative.

Une fois validée par le comité de pilotage, l'opération fait l'objet d'une convention particulière de mise en œuvre entre l'Etat et le maître d'ouvrage désigné par la fiche action correspondante.

Fait à Angers, le

Pour l'Etat,  
Le Préfet du Maine-et-Loire,

Le Président du Conseil régional des Pays de la Loire

François BURDEYRON

Jacques Auxiette

Le Président du Conseil général  
du Maine et Loire,

Le Président d'Angers Loire  
Métropole,

Christophe Béchu

Jean-Claude Antonini

Le président de la Chambre de commerce  
et d'industrie de Maine-et-Loire

Eric Groud

# I. DIAGNOSTIC

-----

Constituant l'un des cinq départements de la région des Pays de la Loire, 3<sup>ème</sup> région industrielle française, le Maine-et-Loire participe activement au dynamisme du Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie).

Très bien situé sur l'axe majeur de communication entre Paris et les grandes métropoles de la façade Atlantique (Nantes, Bordeaux, La Rochelle...), le Maine-et-Loire possède, outre un réseau routier et autoroutier dense constituant un atout en matière de développement économique, une bonne desserte ferroviaire TER et TGV qui s'avère déterminante pour accompagner la croissance des mobilités. De surcroît, la réalisation en 2016 de la Ligne à Grande Vitesse Ouest (LGV Bretagne-Pays de Loire) permettra de raccourcir sensiblement les temps de trajet qui passeraient ainsi de 1h25 à 1h17 pour la ligne Paris-Angers (soit - 8mn). Cette offre de transport est, par ailleurs, complétée par l'implantation de l'aéroport Angers Marcé et par la proximité de l'aéroport Nantes Atlantique qui permettent des liaisons internationales régulières vers les grands pôles d'affaires européens. Enfin, le Maine-et-Loire dispose de 175 kms de voies navigables se répartissant sur 6 cours d'eau.

Totalisant 363 communes (dont 296 rurales), quatre arrondissements (Angers, Cholet, Saumur, Segré) et 41 cantons, le Maine-et-Loire, qui se découpe en cinq territoires naturels (Baugeois, Saumurois, Mauges, Segréen et région d'Angers), offre un maillage serré entre pôles urbains (Angers, Cholet et Saumur), communes et zones rurales venant, au final, lui assurer un développement équilibré.

### **A. Le dynamisme de sa démographie**

Selon les derniers chiffres INSEE de population légale (1<sup>er</sup> janvier 2008), le Maine-et-Loire constitue le 2<sup>ème</sup> département le plus peuplé de la région (soit environ 22 % des résidents des Pays de la Loire), avec une densité moyenne de 108 h/ km<sup>2</sup> pour une superficie de 7 166 km<sup>2</sup> et 774 823 habitants (Arrondissements : ANGERS : 384 552 habitants - CHOLET:196 193 - SAUMUR : 134 613 - SEGRE : 59 465).

Avec une progression moyenne de + 0,6 % par an, portée à 80 % par le solde naturel et 20 % par le flux migratoire, le département arrive au 49<sup>ème</sup> rang national. Ce dynamisme démographique se concentre essentiellement au niveau des communes périurbaines d'Angers, alors que la ville elle-même et les communes composant sa proche banlieue connaissent une croissance plus modérée, voire même une décroissance. En 2040, le Maine-et-Loire pourrait compter 940 000 habitants et resterait ainsi le 2<sup>ème</sup> département le plus peuplé de la région. Cette forte augmentation de la population (170 000 habitants supplémentaires), tirée par la vigueur de la natalité, placerait le département à la 17<sup>ème</sup> place des départements français pour la progression du nombre d'habitants.

### **B. La grande diversité de son économie**

Le Maine-et-Loire se caractérise par une grande diversité de son économie. Deuxième département industriel régional après la Loire-Atlantique, il se distingue par son dynamisme à l'export et surtout par la grande variété de son tissu industriel dont les principaux foyers restent concentrés au sein des agglomérations (surtout angevine) et de l'ample bassin industriel des Mauges et du Choletais. Les secteurs traditionnels, qui ont fait sa réputation, se sont transformés permettant l'implantation de nouvelles activités. On observe également le développement de certains secteurs (agroalimentaire, logistique, menuiserie industrielle, industrie du luxe, textile non tissé, biotechnologies, industrie pharmaceutique...). On relève, par ailleurs, la mise en œuvre progressive d'une dynamique de cluster qui a permis, en Maine-et-Loire, la labellisation du pôle de compétitivité à vocation mondiale VEGEPOLYS mais également la création de grappes d'entreprises telles, NOVA CHILD (ex Pôle Enfant), instaurant une synergie entre les PME du Choletais orientées vers les besoins de l'enfant, ou LOIRE ELECTRONIC APPLICATIONS VALLEY (LEA VALLEY), cluster régional structurant la filière électronique. Egalement grand département agricole, le Maine-et-Loire qui présente une répartition très équilibrée de son chiffre d'affaires entre productions végétales et animales, vient se situer dans le peloton de tête des départements français pour sa surface (3<sup>ème</sup> rang national), le nombre de ses exploitations (7<sup>ème</sup> rang), son emploi salarié (2<sup>ème</sup> rang) et sa main d'œuvre saisonnière (1<sup>er</sup> rang). Leader en matière de végétal spécialisé, le Maine-et-Loire vient se placer, de surcroît, parmi les tous premiers départements de France pour le volume de son offre touristique. On notera, enfin, l'importance du secteur des services.

Au final, parmi les principales activités économiques du département, on peut retenir :

### **1. L'agro-alimentaire**

De l'industrie d'assemblage (plats cuisinés, biscuiterie, boissons) à l'industrie de filière (viande, volaille, charcuterie, alimentation animale...), en passant par le matériel génétique (sélection-accoupage, semence...) et le commerce, l'agroalimentaire voit son implantation particulièrement bien répartie sur l'ensemble du territoire départemental, avec SOVIBA et REMY-COINTREAU dans la zone d'ANGERS, CHARAL, PASQUIER, LOSTE GRAND SALOIR dans le Choletais, MARIE SURGELES et France CHAMPIGNONS dans le Saumurois ou bien encore LA TOUQUE ANGEVINE dans le Segréen. Constituant l'un des secteurs clés du commerce extérieur départemental, compte tenu notamment de la forte demande étrangère pour les alcools et les vins à fines bulles, ce secteur qui totalisait, en 2009 576 établissements et 10 592 salariés, a plutôt bien surmonté la crise en particulier les secteurs de l'alimentation animale et des produits diététiques. Par ailleurs, si les unités spécialisées dans les plats cuisinés ont connu plus de difficultés, celui du « convenience food » (sandwichs, salades traiteur, box...) offre toujours d'excellentes perspectives. Enfin, bénéficiant de liens étroits avec les acteurs locaux de l'industrie agroalimentaire, les équipementiers de la filière développent des activités à la fois variées et hautement spécialisées tels GUERIN SYSTEMS (systèmes de pesage et de dosage), ou encore PALAMY (sachets préformés pour le conditionnement).

### **2. Le végétal**

Bénéficiant tout à la fois de terres fertiles permettant une forte productivité naturelle, d'un climat doux et humide ainsi que d'une tradition horticole de près de cinq siècles, le Maine-et-Loire constitue un département leader en matière de végétal spécialisé. Ce secteur regroupe ainsi des productions à haute valeur ajoutée se répartissant entre 8 filières (horticulture, maraîchage, arboriculture, semences, viticulture, plantes médicinales et aromatiques, champignons, cidriculture et tabac). Celles-ci viennent notamment hisser le département au 1er rang national pour l'horticulture ornementale, les plantes médicinales, aromatiques ou à parfum, le champignon de Paris (deux-tiers de la production française), le cassis (le quart des surfaces nationales), la pomme (10 % de la surface française) et au 2<sup>ème</sup> rang national pour les productions de semences grainières, potagères et florales... Le Végétal spécialisé se structure désormais autour du pôle de compétitivité à vocation mondiale, VEGEPOLYS, dont l'Anjou constitue incontestablement le cœur vert, et qui a pour mission de faire éclore des innovations autour de la production de végétaux favorables à la biodiversité. A noter que TERRA BOTANICA, premier parc européen consacré au végétal, d'une superficie de 17 ha dont 11 dédiés à la visite, situé à la limite d'Angers, constitue, depuis avril 2010, la vitrine de la filière végétale de l'Anjou.

### **3. L'électronique et l'informatique**

Avec 5 684 salariés en 2009 se répartissant au sein de 68 établissements, l'électronique-informatique qui regroupe PME technologiques très dynamiques et grandes entreprises manufacturières en perte de vitesse, est confronté à des difficultés plus structurelles que conjoncturelles, avec une baisse régulière de son emploi salarié depuis 2005. La diminution constatée en 2010 en Maine-et-Loire (- 2,7 %) vient confirmer cette tendance mais s'avère toutefois moins importante que celle observée au niveau national (- 3,7 %) et surtout régional (- 5 %).

Par ailleurs, bien que concentrant ses effectifs à 76 % au sein des deux plus grandes agglomérations du département, ce secteur voit son emploi salarié évoluer différemment au sein de ces deux territoires. En effet, l'agglomération angevine, du fait de la présence d'importantes entités contraintes de s'adapter aux évolutions du marché et de faire évoluer leur cœur de métier (TECHNICOLOR ex THOMSON, PACKARD-BELL...), a vu et voit encore régulièrement diminuer ses effectifs (42 % des salariés de l'industrie angevine travaillent actuellement dans ce secteur contre plus de 50 % en 1999). Celle de CHOLET, en revanche, maintient ses effectifs grâce essentiellement à THALES. De même, la spécialisation grandissante des établissements vers les marchés professionnels permet, à la différence du marché « grand public », de conserver un certain niveau d'activité malgré un impact sur l'emploi non négligeable, ces activités nécessitant souvent moins de salariés.. Caractérisées par des productions à forte valeur ajoutée (cartes à puces, imprimantes spéciales, serveurs informatiques,

supercalculateurs...), ces nouvelles « niches » spécialisées offrent des perspectives encourageantes au sein de ce secteur grâce au développement (réalisé, en cours ou à venir) d'unités technologiques, souvent de dimension internationale (EVOLIS, BODET, THALES, EOLANE, BULL...). La récente mise en liquidation judiciaire de l'entreprise ANOVO et sa reprise partielle montre cependant la fragilité de ce secteur d'activités. A noter enfin que la filière électronique des Pays de la Loire rassemblée autour du cluster LOIRE ELECTRONIC APPLICATIONS VALLEY se hisse au premier rang national pour la conception et la production d'équipements électroniques professionnels.

#### **4. Chimie, caoutchouc, plastique**

Historiquement lié au domaine automobile (MICHELIN, SORA COMPOSITE, HUTCHINSON ...), ce secteur évolue de plus en plus vers l'industrie pharmaceutique ou la santé animale et les biotechnologies, sous l'impulsion notamment du CHU d'Angers et de l'Université. En 2009, il totalise, en Maine-et-Loire, 241 établissements et 9767 salariés. Si la crise économique a laissé des traces au sein de quelques établissements du département impactés par des restructurations, aucune des grandes entreprises n'a disparu. Parmi les secteurs ayant bien résisté à la crise, on trouve le secteur des équipementiers automobiles qui ont connu en 2010 une activité satisfaisante (PAULSTRA, HUTCHINSON, SOTIRA 49) ainsi que la menuiserie industrielle plastique (BOUVET, BATISTYL). Pour 2011, les perspectives sont meilleures tant en ce qui concerne les grosses unités du département (MICHELIN, NICOLL, PAULSTRA) que les nombreuses PME positionnées sur des marchés en développement (santé animale, compléments alimentaires, emballages).

#### **5. Métaux, machines et équipements, matériels de transport**

Très présent en Maine-et-Loire, ce secteur qui totalise 415 établissements et 12 704 salariés, a largement contribué au dynamisme industriel de ces dernières années. Connaissant une baisse de son emploi salarié de 13 % depuis 2005, ce secteur a été très fortement impacté par la crise qui provoqua de nombreux licenciements, notamment parmi les sous-traitants de grands groupes. Les secteurs de la métallurgie, de la fabrication de machines, d'automobiles ont été les premiers touchés mais les pertes auraient pu encore être plus marquées sans la mise en place des systèmes de primes à la casse. En 2010, si les difficultés les plus importantes ont le plus souvent impacté des entreprises d'environ 50 salariés, celles de moins de 20 salariés ont également connu une année délicate en ce qui concerne les activités de tôlerie fine, de fabrication de machines ou d'outillage... En revanche, 2010 aura été nettement plus positive pour les plus grandes unités du département, en particulier les équipementiers de l'automobile, mais également pour le secteur du nautisme, JEANNEAU à CHOLET prévoit ainsi des embauches à court terme, ou la fabrication de poids lourds qui permet à SCANIA de renouer avec des niveaux d'activités proches de la normale.

#### **6. Cuir textile habillement**

En Maine-et-Loire, la filière traditionnelle cuir-textile-habillement, très durement touchée par la concurrence des pays émergents, avait déjà perdu entre 1995 et 2005 près de la moitié de ses effectifs, principalement dans le bassin choletais. Parvenant à ralentir cette hémorragie d'emplois et à poursuivre sa mutation, la filière a toutefois, depuis 2005, encore perdu près de 30 % de ses salariés ne comptant plus, en 2009, que 4 345 salariés (pour près de 137 établissements) contre 17 000 en 1993. Malgré ce phénomène, le Maine-et-Loire abrite toujours un certain nombre d'entreprises dont certaines de taille conséquente (ERAM, LONGCHAMP, THARREAU INDUSTRIES, MULLIEZ FLORY...) et attire encore un certain nombre de projets. Toutefois, les embauches générées par les projets de développement des entreprises restantes ne suffisent pas inverser la tendance à la baisse de l'emploi salarié qui se confirme encore entre les 3<sup>ème</sup> trimestres 2009 et 2010 (- 7 %). Parmi les secteurs de la filière encore impactés par des difficultés, on note celui de la chaussure. On note, en revanche, la bonne tenue des textiles non tissés, en particulier ceux à usage médical comme KOLMI (masques médicaux) ou THARREAU INDUSTRIES (lingettes) ainsi que les bons résultats de l'industrie du luxe offrant aux entreprises locales des perspectives intéressantes de développement (maroquinerie, sacs, confection de pièces délicates...).

## 7. La recherche

En Anjou, plus de 1100 chercheurs travaillent sur l'innovation dans un contexte permanent d'échanges et de liens avec le tissu industriel. Avec plus de 70 laboratoires publics et privés, le potentiel de recherche est particulièrement concentré au sein des filières du végétal (INRA, AGROCAMPUS OUEST, ESA, LNPV, GEVES...), de l'électronique (ESEO, ISAIP...), de la santé (génie biologique et neurosciences), des matériaux et de la mode. La dynamique est également impulsée par Angers Technopole qui permet de détecter de nouveaux projets grâce à la mise en oeuvre de ses activités d'incubation. Enfin, deux universités et 14 écoles supérieures sont présentes, et regroupent 33 000 étudiants sur le département.

## 8. Les services

Le secteur des services, qui constitue une part déterminante de l'emploi départemental, dynamise la croissance économique angevine. En effet, avec près d'un salarié sur deux, ce secteur, premier employeur du département, constitue le moteur de la création d'emploi en raison du développement, à la fois, des activités sociales et de santé en milieu rural ainsi que des services administratifs et de soutien en milieu urbain. En 2010, ce secteur a augmenté ses effectifs de + 4 % (contre + 2,7 % au niveau régional et + 2,1 % au niveau national) mais connaît néanmoins des évolutions contrastées, ainsi :

- une diminution de l'emploi dans les activités d'information et de communication
- une stabilisation des effectifs des activités de finances, d'assurance, d'immobilier qui avaient été largement touchées par la crise financière
- une progression de l'emploi dans les services aux personnes (faible dans les cliniques et maisons de retraite et plus forte dans l'hébergement et la restauration)
- une forte progression du travail intérimaire qui, très impacté en 2009, contribue à l'inverse, en 2010, au redémarrage de l'emploi.

## 9. Le tourisme

Avec 665 monuments historiques et plus de 160 sites et monuments ouverts au public, le département qui abrite 38 % du patrimoine monumental de la région des Pays de la Loire, dispose également d'un patrimoine naturel exceptionnel avec, pour atout majeur, la Loire que le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une partie de ses rivages est venu consacrer en 2001. Grâce à cette diversité, le Maine-et-Loire se place parmi les tous premiers départements de France par le volume de son offre. Le tourisme y représente 1 milliard d'€ de chiffre d'affaires direct, 500 millions d'€ de CA indirect, 530 millions d'€ de valeur ajoutée, 2,3 millions de visiteurs dont plus d'un million en hôtellerie et 30 000 emplois directs et indirects. Cette filière dispose, par ailleurs, d'une diversité d'offre avec notamment le tourisme de découverte économique et le succès confirmé de MADE IN ANGERS, le tourisme d'affaires, dynamisé par l'activité des congrès, expositions et salons professionnels liés au vin, au végétal ou à l'industrie, mais également le tourisme événementiel généré par la présence d'un certain nombre de festivals d'envergure parmi lesquels le festival d'Anjou (second festival français de théâtre par la fréquentation), Premiers Plans et ses ateliers cinéma animés par Jeanne Moreau, Les Orientales à St Florent-le-Vieil...

### *C. Une reprise encore fragile*

La progression du niveau d'activité observée en Maine-et-Loire depuis le début de l'année 2011, ainsi que l'évolution de la plupart des indicateurs attestaient d'une embellie économique et d'une sortie de crise bien réelle. Toutefois, depuis le mois de juin 2011, le contexte économique et social a sensiblement évolué remettant la crise au devant de la scène départementale. Recrudescence des défaillances d'entreprises ainsi que des licenciements économiques et des plans sociaux, forte poussée du chômage effaçant d'un trait les timides baisses engrangées au cours des mois précédents, ont ainsi marqué la période estivale venant plonger bon nombre d'employeurs dans l'incertitude sinon dans l'attentisme. On constate par ailleurs, en ce début de rentrée, outre une tension des trésoreries, un tassement des carnets de commandes ainsi qu'une certaine morosité des industriels venant assombrir le climat économique. Malgré les incertitudes fortes caractérisant la conjoncture des semaines et des mois à venir, on observe toutefois un certain nombre de signes rassurants. Parmi ceux-ci, on relève

principalement l'absence d'explosion de la demande de chômage partiel depuis la rentrée de septembre ainsi que les nombreux projets d'extension, de développement voire d'implantations d'entreprises qui, accompagnés le plus souvent de perspectives de recrutements, occupent toujours une large place dans le paysage économique départemental.

#### D. Synthèse

Il est possible de synthétiser ce diagnostic sous la forme du tableau suivant :

Forces	Faiblesses
<p>Patrimoine historique, naturel et culturel.</p> <p>Dynamisme de la démographie de par la croissance de son solde naturel.</p> <p>Jeunesse de la population.</p> <p>Importances des infrastructures de communication.</p> <p>Situation géographique exceptionnelle au sein du Grand Ouest.</p> <p>A la fois grand département agricole et 2<sup>ème</sup> département industriel de la région.</p> <p>Grande diversité du tissu économique, importance des PME.</p> <p>Département leader pour le végétal spécialisé et présence du pôle de compétitivité à vocation mondiale VEGEPOLYS.</p> <p>Dynamique de grappe d'entreprises avec LEA VALLEY structurant la filière électronique « professionnelle » et NOVA CHILD (ex pôle Enfant).</p> <p>Savoir-faire dans le domaine de la santé humaine et animale.</p> <p>Universités et recherche.</p>	<p>Baisse récurrente de l'emploi salarié au sein du secteur industriel.</p> <p>Difficultés structurelles de certaines filières (électronique «grand public», métaux-machines et équipements-matériels de transport, cuir-textile-habillement ...) fortement aggravées par la crise économique de 2008.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Arrivée de la LGV en 2014</p> <p>Paysage économique départemental marqué par de nombreux projets d'extension, de développement et d'implantations d'entreprises accompagnés de perspectives de recrutements.</p> <p>Développement de certains secteurs (agroalimentaire, logistique, menuiserie industrielle, industrie du luxe, textile non tissé, biotechnologies, industrie pharmaceutique...).</p> <p>Conséquences non négligeables du Grenelle de l'Environnement sur le bâti neuf et ancien impactant favorablement les secteurs de l'immobilier et du BTP.</p>	<p>Depuis juin 2011, recrudescence des défaillances d'entreprises, des licenciements économiques et des plans sociaux.</p> <p>Incertitudes fortes caractérisant la conjoncture des mois à venir.</p> <p>Absence de baisse significative et prolongée de la demande d'emploi.</p> <p>Délocalisation et/ou suppressions d'emplois au sein de certaines filières fragilisées (électronique «grand public», métaux-machines et équipements-matériels de transport, cuir-textile-habillement).</p>

## **II. AXES DE DEVELOPPEMENT**

-----

A l'examen du diagnostic, des priorités s'imposent : renforcer les domaines d'excellence du département, notamment dans le secteur de la santé, promouvoir l'usage des nouvelles technologies et soutenir le développement économique des territoires par des aides à la création d'emplois ou des aides à l'investissement, notamment pour les entreprises créées par d'anciens ressortissants du ministère de la défense.

Ces axes de travail ont fait l'objet d'une élaboration collective qui a débouché sur le plan d'actions suivant :

### ***A) Développer le secteur de la santé***

#### ***Développement du pôle « Innovation et Technologies de la Santé » à Angers***

Une étude stratégique du Pôle Santé à Angers, réalisée en 2010, a souligné que ce pôle était à consolider, que ce « cluster » en devenir représentait un potentiel intéressant qui devait être structuré et animé à l'échelle du bassin économique.

Le schéma d'intervention proposé s'appuie sur une instance de pilotage et une cellule d'animation.

Cette dernière doit intervenir en priorité pour soutenir le développement de la structure fédérative de recherche, renforcer l'attractivité de l'Ecole Doctorale Biologie Santé, soutenir le développement des entreprises et de l'innovation, mobiliser le potentiel scientifique angevin, sensibiliser les PME aux opportunités du secteur santé, matérialiser et animer un site technopolitain dédié Santé.

Cette approche permettra :

- de rendre visibles les acteurs du pôle Santé,
- d'intégrer de nouvelles équipes et de nouveaux chercheurs,
- de faciliter la valorisation de projets de recherche sur le territoire et l'attractivité pour les entreprises du pôle Santé.

Les objectifs de cette action :

- renforcer le potentiel du secteur Santé existant sur le bassin angevin,
- favoriser l'émergence de compétences complémentaires dans le secteur de la Santé,
- accompagner le développement d'une Métropole Santé en Anjou.

Le financement est sollicité sur le FRED.

### ***B) Soutenir le développement économique***

#### ***Aides à la création d'emploi.***

Destinées à des entreprises du secteur de l'industrie et des services aux entreprises, créant sur 3 ans, au moins 20 emplois en CDI ETP, ces aides à l'emploi consisteront en aides directes d'un montant de 1000€ à 4000€ par emploi créé, en fonction du niveau de qualification du poste et de la filière d'activité.

L'embauche d'un public prioritaire (personnes de plus de 50 ans, chômeurs de longue durée, ressortissants de l'armée et conjoints) sera encouragée par une majoration de l'aide de 1000€ par emploi.

Ces entreprises doivent être implantées ou s'implanter sur le territoire de l'Agglomération d'Angers et de la communauté de communes du Lion d'Angers.

A titre dérogatoire, l'action « aide directe aux entreprises créatrices d'emplois » pourra être étendue, au cas par cas, et après avis des services instructeurs, à des projets structurants implantés sur le périmètre de la communauté de communes de Segré.

Un comité de pilotage et une structure administrative seront mis en place pour assurer l'instruction des dossiers et l'attribution des fonds.

La création d'emplois attendue est de 300 ETP au minimum.

Le financement est sollicité sur le FRED.

*Aide personnalisée à la création ou reprise d'entreprises pour des ressortissants défense en phase de reconversion.*

L'objectif est d'aider des ressortissants défense engagés dans un processus de reconversion active à finaliser leur projet individuel. A titre dérogatoire, ces projets de création-reprise d'entreprises pourront, après avis des services instructeurs, être implantés sur la totalité du département de Maine-et-Loire.

Une enveloppe de 50 000 € est réservée au soutien d'au moins 10 projets présentés par des militaires ou civils de la défense.

En cas de non utilisation de la totalité de cette enveloppe pour cette action, le solde sera reversé sur l'action « Aide directe aux entreprises, créatrices d'emplois » mentionnée ci-dessus.

Le financement est sollicité sur le FRED.

*Création d'un centre d'activités.*

Bien que l'agglomération d'Angers ait fortement investi dans les années 1980/90 dans la constitution d'un patrimoine immobilier public destiné à accompagner les entreprises dans leur phase de développement, il y a actuellement une insuffisance de petites surfaces mixtes, alliant « atelier », « bureaux » et « stockage ».

Ce projet, à destination de petites entreprises, consistera à construire un centre d'activités « hôtel d'entreprises » pour compléter l'offre existante, sous la forme d'un bâtiment de 1000 à 1500 m<sup>2</sup> divisé en 4 cellules, de 180 à 300 m<sup>2</sup>. Chaque cellule disposera d'un petit atelier assorti d'un ou deux bureaux, de locaux sanitaires, de vestiaires et d'un office privatif.

L'ensemble pourra également offrir un espace commun d'environ 40 m<sup>2</sup> pouvant servir de salle de réunion mutualisée avec sanitaires intégrés.

Destinée à accompagner l'entreprise dans la phase d'amorçage de son activité en minimisant ses charges locatives, la mise à disposition de ces locaux sera complétée par un suivi individualisé.

L'objectif est de créer 40 emplois.

Le financement est sollicité sur le FNADT.

*L'étude préalable à l'aménagement d'un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de La Membrolle sur Longuenée et Pruillé.*

Dans le cadre du SCOT du Pays Loire Angers, il est prescrit l'ouverture de nouveaux sites potentiels d'accueil des activités industrielles et logistiques à proximité de chaque polarité, sur des emprises d'environ 70 ha brut, en appui des axes routiers majeurs et à proximité d'échangeurs.

Résultat de la réflexion menée sur la polarité à constituer au nord-ouest de l'agglomération d'Angers, un futur parc d'activités pourrait être localisé sur l'axe stratégique Angers/Rennes, en bordure de la D775, accessible depuis l'échangeur nord de La Membrolle, sur un terrain d'environ 60 ha sur les communes de La Membrolle et de Pruillé. Les communautés concernées sont Angers Loire Métropole et la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers

La demande d'aide financière concerne l'étude préalable à l'aménagement de ce futur parc d'activités qui a vocation à renforcer de façon significative l'attractivité économique de la partie nord/ouest de l'agglomération, et à participer ainsi au rééquilibrage géographique des activités.

Composée d'une étude environnementale, d'une étude de sol, d'un état foncier, d'un relevé hydrologique, d'un relevé topographique, d'une étude acoustique, d'un état des réseaux, des infrastructures et des accès, cette étude préalable définira les grands principes en matière d'orientations d'aménagement et de programmation économique. Elle comportera également un pré-bilan d'aménagement ainsi qu'un dossier de création de ZAC.

Le financement est sollicité sur le FNADT.

### *L'extension du parc d'activités communautaires d'Angers La Membrolle, secteur de la Chevalerie.*

Angers Loire Métropole a engagé une réflexion sur les espaces susceptibles de répondre à ses besoins urbanistiques, économiques et environnementaux. Le site de la Chevalerie, situé sur les communes de La Membrolle et du Plessis Macé, a été retenu, en extension du parc communautaire Angers-La Membrolle existant.

D'une superficie de 23 ha, situé à proximité d'une desserte routière de qualité (il jouxte l'échangeur de la Chevalerie, en prise directe sur l'axe Angers Rennes, et la voie communale de desserte du parc d'activités existant), apte à recevoir un surcroît de trafic, ce site occupe un positionnement stratégique.

L'aménagement de ce terrain permettra :

- de libérer des terrains enclavés dans le tissu résidentiel mal adaptés à l'activité industrielle et d'offrir au niveau communal des perspectives de renouvellement urbain,
- de conforter la polarité nord/ouest La Meignanne/La Membrolle sur Longuenée/Le Plessis Macé et l'image de La Membrolle (entrée d'agglomération/RD 775),
- de développer la qualité d'accueil des activités (desserte du parc d'activités existant et intégration paysagère),
- de développer l'activité industrielle.

Les prévisions de créations d'emplois portent sur 70 emplois sur 3ans.

Le financement est sollicité sur le FNADT.

### *L'animation et la structuration de la filière culturelle et créative ,au titre de l'économie de la connaissance .*

Le développement de cette économie, portée par le secteur culturel et créatif, répond à trois préoccupations :

- le besoin de spécialisation face à la concurrence des pays émergents,
- la prise de conscience de la source de développement économique représentée par la culture,
- les besoins d'appartenance, d'identité, de mise en valeur des individus.

Les professionnels créatifs représentent plus de 3600 structures dans le département, dont 39 % dans l'agglomération, soit plus de 4000 emplois à Angers Loire Métropole.

La petite taille des établissements, la faiblesse de leurs moyens de communication et l'absence, pour certaines, d'une culture de l'entrepreneuriat font apparaître un fort besoin d'accompagnement à l'entrepreneuriat, au regroupement et au travail collaboratif.

Depuis 2007, un socle de service de base a été créé sous la forme d'une cellule de ressources aux professionnels, le Relais Culture Europe régional qui informe et oriente les professionnels, organise des animations, développe le réseau et assure un travail de veille.

Afin de faire face à l'ensemble des besoins des professionnels, le plan d'action retenu concerne l'animation de la filière, l'hébergement des professionnels, l'aide à la création d'activités, l'enseignement supérieur et la recherche.

L'action proposée dans le PLR consiste à appuyer la structuration du secteur culturel et créatif sur le territoire d'Angers Loire Métropole par :

- l'animation de la filière : développer un noyau dur d'activités créatives, fédérer et mettre en réseau les acteurs, par la création de clubs d'entrepreneurs et d'une plate-forme internet (outil de communication collectif),
- l'hébergement des professionnels : proposer un hébergement qui leur soit adapté, et des espaces de croisement et de rencontre sous la forme d'espaces de travail collaboratifs.

Le financement est sollicité sur le FRED.

*Le développement des usages performants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les TPE/PE de l'Anjou (commerce, services et industrie/BTP).*

La vie économique de l'entreprise suppose une nouvelle façon d'échanger qui devient incontournable. Les entreprises se voient de plus en plus incitées à dématérialiser leurs échanges avec leurs fournisseurs, clients, partenaires et l'administration.

Une étude McKinsey réalisée en mars 2011 a révélé que les PME utilisant internet de manière intensive croissent et exportent deux fois plus que les autres.

Plusieurs avantages s'attachent à la dématérialisation d'une activité de commerce :

- réduction substantielle des coûts,
- augmentation du CA du fait d'une plus grande visibilité,
- gain de temps, de productivité, d'efficacité.

Toutefois, en 2011, selon l'ADEN (association pour le développement de l'économie numérique en France), 60 à 70 % des TPE n'ont toujours pas de site internet. D'où la nécessité de sensibiliser et d'accompagner les PME dans l'économie numérique.

En partenariat avec les acteurs du numérique dans la Région et de nombreux acteurs de proximité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se propose d'animer un programme d'actions destinées à clarifier le besoin TIC des TPE/PE pour trouver une solution qui leur soit adaptée.

Ce programme, destiné prioritairement aux TPE du commerce du bassin angevin, pourrait s'étendre, à d'autres bassins d'emploi, dans d'autres secteurs d'activité, en fonction des résultats obtenus.

La mise en place d'ateliers, l'organisation d'une grande manifestation, de formations TIC et l'accompagnement de projets structurants pourraient concerner environ 350 entreprises et stagiaires par an. Création envisagée de 20 CDI ETP, emplois directs ou indirects.

Le financement de cette action est demandé sur le FRED.

*Action complémentaire*

Par ailleurs, les partenaires attachent un intérêt particulier à la constitution d'un réseau de capteurs d'initiatives pour diriger les flux vers la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises.

La zone d'emploi d'Angers concentre 55 % du total départemental des créations d'entreprise et 11 % des créations de la région.

Dans le même temps, le taux de défaillance s'avère moins favorable, à 1,6 % en 2009, il est supérieur au taux régional.

En réponse à cette situation, et parce qu'il apparaît que les entreprises accompagnées bien en amont de leur création voient leurs chances de succès augmenter, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire se propose, en partenariat avec les acteurs de la création d'entreprises, de structurer un réseau de prescripteurs et d'organiser des opérations de formation destinées à sensibiliser à l'entrepreneuriat et à l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises.

Ces personnes-ressources, une fois formées, seraient en mesure d'informer des porteurs de projet, en donnant une première information localement et de les orienter vers la MCTE d'Angers.

L'Etat pourrait participer au cofinancement de cette action si des crédits disponibles étaient dégagés, au cours de sa mise en oeuvre, au sein de l'enveloppe FRED de 1 M€ du PLR, sur décision du comité de pilotage.

### **III. FICHES ACTION ET TABLEAU FINANCIER**

-----

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

Fiche action PLR	<b>INTITULE DU PROJET</b>  <b>Développer le pôle « Innovation &amp; Technologies de la Santé » à Angers</b>
<b>1- Diagnostic - constat</b>	
<p>En 2010, une étude stratégique du pôle Santé à Angers a permis d'établir un diagnostic de positionnement, dont les principaux enseignements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Pôle Santé Angevin, au sens d'un cluster, alliant dynamiques scientifiques et économiques est à consolider, sur la base des activités identifiées dans le secteur Santé.</li> <li>- Ce cluster « en devenir » représente un potentiel intéressant, et constitue un ensemble relativement hétérogène, qui doit être structuré et animé à l'échelle du bassin économique, dans une démarche collective proactive autour de la santé à Angers.</li> <li>- Il est nécessaire d'identifier clairement une thématique forte, fédératrice de ces activités Santé à Angers. L'enjeu de ce positionnement est crucial si le territoire veut rester présent sur le secteur Santé, dans une stratégie d'alliance avec Nantes et Rennes.</li> </ul> <p>Sur la base des conclusions de cette Etude Stratégique, un schéma d'intervention a été proposé, s'appuyant sur une <b>Instance de Pilotage</b> (collectivités, Université, CHU, Inserm), qui doit être mise en place pour encadrer les actions d'une cellule d'animation dédiée. La <b>Cellule d'Animation</b> intervient sur un plan opérationnel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relancer l'animation du secteur Santé avec une entrée développement économique</li> <li>- réunir le comité d'experts chargé de mobiliser les acteurs, notamment académiques sur la mise en œuvre d'une véritable démarche de pôle. De cette réflexion sortiront le ou les axes thématiques.</li> </ul>	
<b>2- Descriptif de l'action</b>	
<p><b>Un plan d'actions sur 36 mois a été proposé pour la Cellule d'Animation.</b> Les actions prioritaires proposées dans ce cadre sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 <b>Soutien au développement de la Structure Fédérative de Recherche.</b> Appuyer la direction de la SFR « Interactions cellulaires et applications thérapeutiques » pour établir une stratégie de recherche, de valorisation et de communication. Proposer des moyens d'accompagnement à la SFR sur tout ou partie de ses axes.</li> <li>1 <b>Renforcement de l'attractivité de l'Ecole Doctorale Biologie Santé.</b> Développer des connexions entre les Ecoles Doctorales Biologie/Santé et Végétal/environnement/Agro-alimentaire. Mobiliser les jeunes chercheurs du site angevin à travers le Collège Doctoral d'Angers. Soutenir l'organisation des Doctoriales 2012 à Angers</li> <li>1 <b>Soutien au développement des entreprises et de l'innovation.</b> Renforcer la valorisation, l'incubation, l'accompagnement de l'innovation dans les PME existantes. Mettre en œuvre une prospection exogène ciblée sur certaines niches en Santé. Veiller sur les appels à projets Recherche et Innovation en Santé (Pôles de compétitivité, ANR, FUI, Fondations, ...)</li> </ol>	

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<p>1 <b>Mobilisation du potentiel scientifique angevin</b> dans le domaine des technologies médicales (y compris STIC) et <b>Sensibilisation des PME aux opportunités</b> du secteur Santé. Réaliser un inventaire « étendu » des entreprises du département dans le secteur de la Santé (produits et services), puis aller à leur rencontre. Réaliser un inventaire des projets collaboratifs de R&amp;D (réalisés / en cours / en projet). Mettre en œuvre un programme d'animation dédié Santé, orienté sensibilisation / information / maillage Recherche-entreprises, en partenariat avec des acteurs régionaux =&gt; « Ateliers de l'innovation en Santé » sur les thématiques TIC &amp; Santé, Dépendance / Handicap (Gérontopôle, CENTICH, ...) , Biothérapies (Pôle ABT), Electronique &amp; Médical, Génie Biologique et Médical, etc. ...</p> <p>1 <b>Matérialisation et Animation d'un site Technopolitaln dédié Santé.</b> Proposer des locaux d'accueil et d'hébergement dédiés à conditions attractives (pépinières, hôtel à projets, ...). Créer un « Institut pour l'Innovation et les Technologies de la Santé à Angers » sur le principe d'un hôtel à projets. l'IITSA permettra d'accueillir des plateformes technologiques interdisciplinaires et des équipes de recherche locales ou extérieures au site angevin, pour développer des projets de recherche spécifiques novateurs dans le champ élargi des technologies et services de la Santé. Cette approche permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de rendre visible les acteurs du pôle Santé, autour d'une thématique de recherche transversale, et dans une optique de valorisation/transfert de technologies.</li> <li>- d'intégrer des nouvelles équipes (Gérontopôle, etc ...) et de nouveaux chercheurs au sein sur le site angevin.</li> <li>- de faciliter la valorisation de projets de recherche sur le territoire et l'attractivité pour les entreprises du pôle Santé.</li> </ul>
<b>3- Objectif – résultat attendu</b>
<p>1 Renforcer le potentiel du secteur Santé existant sur le bassin Angevin ;</p> <p>1 Favoriser l'émergence de compétences complémentaires dans le secteur de la Santé et des Technologies et Services pour la Santé ;</p> <p>1 Accompagner le développement d'une Métropole Santé en Anjou.</p>
<b>4- Maîtrise d'ouvrage</b>
Angers Technopole
<b>5- Partenaires</b>
Etat Angers Technopole Angers Loire Métropole Conseil Général de Maine et Loire Région des Pays de la Loire Société Publique Régionale CHU d'Angers Université d'Angers
<b>6- Début de l'opération</b>
01/01/2012

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<b>7- Délais de réalisation</b>				
31/12/2014				
<b>8- Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant Net (€)	Ressources	Montant Net (€)	%
Un chargé de mission en CDD sur 3 ans Un assistant-projet en CDD sur 3ans	345 000,00	Angers Technopole <i>(Autofinancement par le MO)</i>	69 000	20,00
		Etat (FRED-PLR)	102 000	29,57
		Angers Loire Métropole	63 000	18,26
		Société Publique Régionale	33 000	9,57
		CG 49	24 000	6,95
		Région des Pays de la Loire	24 000	6,95
		CHU d'Angers	15 000	4,35
		Université d'Angers	15 000	4,35
<b>9- Critères d'évaluation – effets attendus – Indicateurs</b>				
Nombre d'opérations collectives d'animation réalisées / nombre de participants. Nombre d'entreprises / labos soutenus (création, développement, implantation). Nombre d'emplois directs / indirects créés ou maintenus dans la filière.				

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

	<b>INTITULE DU PROJET :</b>
Fiche action PLR	<b>AIDE AUX ENTREPRISES</b>
<b>1 - Diagnostic - constat</b>	
<p>Les dispositifs d'aide à la création d'emploi sont nombreux, mais sont fléchés sur des thématiques très spécifiques (innovation, investissement, formation). Pour autant, certains projets mériteraient un soutien particulier, du fait de la nature de l'activité des projets concernés (filière stratégique, secteur en émergence,...). Il existe peu d'outils financiers adaptés pour le faire.</p> <p>L'expérience du Fonds de Revitalisation Territorial du Bassin d'Emploi d'Angers a démontré tout l'intérêt de la mobilisation de ressources de revitalisation pour accompagner des projets d'entreprises. Pour les 44 projets décidés et accompagnés par le Fonds de Revitalisation entre 2007 et 2010, 2 585 000 € ont été attribués pour un volume de 1028 emplois à créer.</p>	
<b>2 - Description de l'action</b>	
<p>Une aide directe de 1000 à 4000 € par emploi créé, en fonction du niveau de qualification du poste et de la filière d'activité pour les entreprises s'engageant à créer, sur 3 ans, au moins 20 emplois en CDI ETP.</p> <p>L'embauche d'un public prioritaire (personnes de plus de 50 ans, chômeurs de longue durée, ressortissants de l'armée et conjoints) verra cette aide majorée de 1000 € par emploi.</p> <p>Les entreprises bénéficiaires doivent appartenir au secteur de l'industrie et des services aux entreprises. Elles doivent être implantées ou s'implanter sur le territoire de l'Agglomération d'Angers et de la communauté de communes du Lion d'Angers. A titre dérogatoire, l'action «aide directe aux entreprises créatrices d'emploi» pourra être étendue, au cas par cas, et après avis des services instructeurs, à des projets structurants implantés sur le périmètre de la Communauté de Communes de Segré.</p> <p>Les entreprises intéressées par ce dispositif devront faire acte de candidature à Angers Loire Développement par un courrier détaillant leur identité, leur activité et le programme prévisionnel de création d'emplois. La candidature doit être faite avant toute création d'emploi. Les critères d'attribution et de sélection des projets seront à affiner entre les partenaires.</p> <p><u>Pré-requis</u> : mise en place d'une délégation administrative sur la gestion globale d'une enveloppe pour les aides directes à l'emploi pour permettre un accord et une mobilisation des fonds sur avis du Comité de Pilotage de cette action.</p>	
<b>3 – Objectif - résultat attendu</b>	
<p>L'objectif de cette aide directe à l'emploi est de soutenir des projets structurants pour le territoire, générateurs de nouveaux emplois. La création d'emploi attendue est au minimum de 300 ETP.</p>	
<b>4 - Maîtrise d'ouvrage</b>	

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

Angers Loire Développement				
<b>5 - Partenaires</b>				
Angers Loire Métropole, Comité d'Expansion Economique 49, CCI 49, DIRRECTE				
<b>6 - Début de l'opération</b>				
1 <sup>er</sup> trimestre 2012				
<b>7 - Délais de réalisation</b>				
30/06/13				
<b>8 - Coût de l'action</b>				
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Aide directe à l'emploi	700 000	Etat (FRED - PLR)	<b>663 268</b>	
<b>9 - Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
La création d'emploi attendue est au minimum de 300 ETP.				

## FICHE ACTION

Fiche action BDD AMS PLR	<b>INTITULE DU PROJET</b> <b>Aide personnalisée à la création d'entreprises pour des ressortissants défense en phase de reconversion</b>
<b>Diagnostic – constat</b> Le FRED vise à favoriser la création d'emplois par le biais d'aides (à l'investissement en entreprise ou à la formation professionnelle). A ce titre, il pourrait être sollicité pour mobiliser des crédits permettant d'aider des ressortissants de la défense engagés dans un processus de reconversion active, à finaliser leur projet professionnel. Leur reclassement est privilégié dans le cadre du fonds pour les restructurations de la défense. <b>Publics visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• militaires engagés dans un processus de reconversion active ;</li> <li>• civils de la Défense engagés dans un processus de reconversion active.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b> Accompagner de façon dynamique une dizaine de créateurs (ou repreneurs) d'entreprises ayant finalisé un projet viable économiquement (validation du projet réalisé par BGE, partenaire sous convention avec la défense). S'agissant de personnes morales, l'aide concernera le statut d'entreprise avec autofinancement d'au moins 20 % des dépenses. L'assiette de l'aide ciblera les dépenses d'investissement matériel pour un montant de 4000 à 5000 euros, somme non forfaitaire ajustée en fonction du projet. Ces projets de création-reprise d'entreprises pourront, après avis des services instructeurs, être implantés sur la totalité du département de Maine-et-Loire.	
Permettre la réalisation d'1 dizaine de projets individuels sur 3 ans (création ou reprise) : exemples : <i>entreprise de portage de repas à domicile, reprise d'un commerce d'articles de sports,</i> ...	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b> Antenne défense mobilité ANGERS	
<b>Partenaires</b> BGE (audit d'expertise).	
<b>Début de l'opération</b> Janvier 2012	
<b>Délais de réalisation</b> 3 ans – Fin prévue : décembre 2014	
<b>Coût de l'action</b> 50 000 euros.	
<b>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b> Critères d'évaluation : étude de marché pertinente, existence d'un créneau réel et pérenne pour l'activité considérée. Effets attendus : création d'un cercle vertueux : création d'entreprise → accroissement de l'activité sur site → embauche de personnels nouveaux	

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION**

Fiche action PLR	<b>INTITULE DU PROJET :</b> <b>CREATION D'UN CENTRE D'ACTIVITES</b>
<b>1- Diagnostic – constat</b>	
<p>La création d'entreprise est un facteur important de régénération du tissu économique et de son adaptation à de nouveaux besoins. Pour ce faire, les porteurs de projets sont à la recherche de locaux modulables et à un loyer accessible pour leur permettre de démarrer une activité.</p> <p>L'agglomération d'Angers a fortement investi dans les années 80/90 pour constituer un patrimoine immobilier public conséquent, destiné à accompagner les entreprises dans leur phase de développement. Pour autant, on constate actuellement un manque de petites surfaces mixtes, alliant « atelier », « bureaux » et « stockage ».</p>	
<b>2- Descriptif de l'action</b>	
<p>Le principe serait de construire des petites surfaces de stockage ou de production afin de proposer une offre d'accueil complémentaire à destination des petites entreprises. Il s'agit ainsi de faciliter l'implantation d'un porteur de projet et lui permettre de démarrer son activité lorsque celle-ci requière une petite surface d'atelier.</p> <p>Le projet pourrait consister en la construction d'un bâtiment de 1000 à 1500 m<sup>2</sup> divisé en 4 cellules. Chaque cellule, comprise entre 180 et 300 m<sup>2</sup>, disposerait d'un petit atelier entre 135 et 250 m<sup>2</sup> assorti d'un ou deux bureaux, de locaux sanitaires, de vestiaires et d'un office privatif.</p> <p>Cet ensemble pourrait également offrir une surface commune d'environ 40 m<sup>2</sup> pouvant servir de salles de réunion mutualisée avec sanitaires intégrés.</p>	
<b>3- Objectif – résultat attendu</b>	
<p>La création de cet « Hôtel d'entreprise » vient compléter l'offre existante. Il permet ainsi de minimiser les charges locatives du porteur de projet pendant sa phase de lancement et de montée en puissance. L'objectif est avant tout d'accompagner l'entreprise dans cette phase d'amorçage de l'activité, en le complétant par un suivi individualisé. Objectif de création de 40 emplois.</p>	
<b>4- Maîtrise d'ouvrage</b>	
Angers Loire Métropole	
<b>5- Partenaires</b>	
<b>6- Début de l'opération</b>	
2eme trimestre 2012	
<b>7- Délais de réalisation</b>	
30/06/2013	

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<b>8- Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT (€)</b>	<b>%</b>
Construction	1 300 000	Etat (FNADT – PLR)	250 000	19,24
		ALM	1 050 000	80,76
<b>9- Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
Nombre d'entreprises accompagnées. Objectif de création de 40 emplois.				

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

Fiche action PLR	<b>INTITULE DU PROJET :</b> <b>Aménagement d'un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de la Membrolle sur Longuenée et de Pruillé</b> <b>Etude préalable</b>
<b>1- Diagnostic - constat</b>	
<p>Le SCOT du Pays Loire Angers prescrit l'ouverture de nouveaux sites potentiels d'accueil des activités industrielles et logistiques à proximité de chaque polarité, sur des emprises d'environ 70 ha brut par polarité, en appui des axes routiers majeurs, et à proximité d'échangeurs.</p> <p>Une réflexion a été menée afin d'organiser le développement de la polarité à constituer au nord-ouest (La Meignan/ la Membrolle sur Longuenée/ Le Plessis Macé), sachant que les zones d'activités économiques, accessibles depuis la D775, n'offraient plus de potentiel de développement.</p> <p>Cette réflexion a abouti à une proposition de localisation d'un futur parc d'activités sur l'axe stratégique Angers/Rennes, en bordure de la D775, accessible depuis l'échangeur nord de la Membrolle, sur un potentiel foncier d'environ 60 ha sur les communes de la Membrolle et de Pruillé ; ce nouvel espace d'accueil d'activités à proximité du site de l'ETAS a vocation à renforcer de manière significative l'attractivité économique de la partie Nord Ouest de l'Agglomération</p>	
<b>2- Descriptif de l'action</b>	
<p>Etude préalable à l'aménagement du futur parc d'activités La Membrolle/Pruillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude environnementale (paysage, inventaire faune/flore...)</li> <li>• Etude de sol</li> <li>• Etat foncier (propriétaires, relevé cadastral, occupation du sol...)</li> <li>• Relevé hydrologique</li> <li>• Relevé topographique</li> <li>• Etude acoustique</li> <li>• Etat des réseaux</li> <li>• Infrastructures, accès</li> <li style="text-align: center;">+</li> <li>• Programmation économique, vocation(s) de la zone</li> <li>• Orientations d'aménagement (grands principes)</li> <li style="text-align: center;">+</li> <li>• Pré-bilan d'aménagement</li> <li>• Dossier de création de ZAC</li> </ul>	
<b>3- Objectifs – résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rééquilibrage géographique des activités au profit des polarités</li> <li>- Développement d'une polarité nord ouest</li> <li>- Création d'un nouvel espace d'accueil des activités économique sur un site stratégique</li> </ul>	

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<b>4- Maîtrise d'ouvrage</b>				
Angers Loire Métropole				
<b>5- Partenaires</b>				
Communauté de communes de la région du Lion d'Angers				
<b>6- Début de l'opération</b>				
2012				
<b>7- Délais de réalisation</b>				
2 ans				
<b>8- Coût de l'action</b>				
Dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Etudes	300 000		300 000	100
		Etat (FNADT)	100 000	33
		Angers Loire Métropole*	200 000	67
*A intégrer dans le bilan de la zone à réaliser				
<b>9- Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'entreprises</li> <li>- nombre d'emplois</li> </ul>				

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

Fiche action PLR	<b>INTITULE DU PROJET :</b> <b>Extension du parc d'activités communautaires d'Angers La Membrolle</b> <b>Secteur de La Chevallerie</b>
<b>1- Diagnostic - constat</b>	
<p>Angers Loire Métropole a engagé une réflexion sur les espaces susceptibles de répondre aux besoins d'entreprises en développement sur les communes de la Membrolle et du Plessis Macé</p> <p>Le site de la Chevallerie a été retenu, en extension du parc d'activités communautaire Angers- La Membrolle existant.</p> <p>D'une superficie de 23 ha, ce site répond aux besoins des projets industriels considérés, tout en permettant une future extension.</p> <p>Ce site a par ailleurs un positionnement stratégique par rapport aux sites actuels de l'entreprise BOUVET.</p> <p>Il se situe à proximité immédiate d'une desserte routière de qualité (il jouxte l'échangeur de la Chevallerie, en prise directe sur l'axe Angers Rennes, et la voie communale de desserte du parc d'activités existant), apte à recevoir le trafic généré par le projet.</p>	
<b>2- Descriptif de l'action</b>	
<p>Aménagement du site pour l'accueil de l'unité industrielle.</p> <p>Le programme prévisionnel de l'opération d'aménagement comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les études préalables</li> <li>- l'aménagement du chemin rural existant au Sud Est et son débouché sur la voie de desserte existante du parc d'activités de La Chevallerie pour création d'un accès VL</li> <li>- l'effacement de la ligne HT traversant le site</li> <li>- le raccordement aux réseaux divers</li> <li>- la réalisation des dispositifs techniques nécessaires (bassins d'orage, réserve incendie.)</li> <li>- les aménagements paysagers</li> <li>- la réorganisation des accès des entreprises proches du giratoire d'entrée de zone.</li> </ul>	
<b>3- Objectifs – résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Libérer des terrains enclavés dans le tissu résidentiel mal adaptés à l'activité industrielle et offrir au niveau communal des perspectives de renouvellement urbain</li> <li>- Conforter la polarité La Meignan / La Membrolle sur Longuenée / Le Plessis Macé et l'image de La Membrolle (entrée d'agglomération / RD 775)</li> <li>- Développer la qualité d'accueil des activités (incidences sur la desserte du parc d'activités existant et intégration paysagère)</li> <li>- Développer l'activité industrielle</li> </ul>	

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins de développement, notamment de l'entreprise Bouvet, qui, avec le regroupement sur un site unique de ses 7 ateliers, aujourd'hui à saturation, va optimiser ses capacités de production (prévision de croissance de 5 % à compter de 2014).</li> <li>- Maintenir les emplois sur l'agglomération – pérenniser les emplois en CDD</li> </ul>					
<b>4- Maîtrise d'ouvrage</b>					
Angers Loire Métropole (aménageur : SPLA de l'Anjou)					
<b>5- Partenaires</b>					
<b>6- Début de l'opération</b>					
Concession à la SPLA de l'Anjou en avril 2011					
<b>7- Délais de réalisation</b>					
Été 2011 : enquête publique déclaration de projet Appel d'offres : septembre 2011 Fin 2011 : approbation ALM de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité SDRA & PLU NO Démarrage des travaux d'aménagement : janvier 2012 Fin des travaux : juin 2012					
<b>8- Coût de l'action</b>					
Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Travaux</li> </ul>	1 400 000	Etat (FNADT-PLR)	1 400 000*	11	
	100 000		Angers Loire Métropole		280 000
	1 300 000		Cessions		970 000
*Montant total de l'opération y compris acquisitions foncières évalué à 2 500 000 € HT					
<b>9- Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>					
- Développement de l'activité industrielle					

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

- Création d'emplois prévisionnelle sur le site : 70 emplois sur 3 ans

Fiche action	<p style="text-align: center;"><b>INTITULE DU PROJET</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Développement des usages performants des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les TPE/PE du bassin angevin (commerce, services et industrie/BTP)</b></p>
<i>Diagnostic – constat</i>	
<p>L'économie numérique est le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale et représente en Europe un quart de la croissance.</p> <p>La vie économique de l'entreprise suppose une nouvelle façon d'échanger et devient une nécessité incontournable - dont peut dépendre la pérennité des entreprises - qui se voient de plus en plus incitées à dématérialiser leurs échanges avec leurs fournisseurs, clients, partenaires et l'administration.</p> <p>Selon une étude McKinsey de mars 2011 "Impact d'Internet sur l'économie française", en 2009 Internet a représenté un peu plus de 3 % du PIB français et a créé 700 000 emplois en 15 ans. Selon cette enquête, les PME utilisant Internet de manière intensive croissent et exportent deux fois plus que les autres.</p> <p>Dématérialiser une activité de commerce, engendre des avantages considérables : réduction substantielle des coûts, augmentation du C.A. du fait d'une plus grande visibilité, gain de temps, de productivité, d'efficacité.</p> <p>Toutefois, selon l'ADEN (Association pour le développement de l'économie numérique en France) : en 2011, entre 60 et 70 % des TPE n'ont toujours pas de sites internet.</p> <p>D'où la nécessité de sensibiliser et d'accompagner les PME dans l'économie numérique.</p> <p>Le développement du E et du M-commerce induit la prise en compte des TIC dès la création d'entreprises commerciales, tertiaires ou industrielles. La complémentarité entre activités commerciales traditionnelles et vente par le web, est de plus en plus évidente, y compris sur le commerce non sédentaire.</p> <p>La maîtrise de la communication par le site web est devenue un atout fondamental dans la stratégie de développement des entreprises industrielles ou tertiaires, non seulement sur des niches spécifiques mais aussi pour apporter des services « plus » différenciateurs pour des activités traditionnelles.</p> <p>A noter enfin que les succès du programme régional de formation <u>Tourisme@academy</u> et des conférences CCI sur les TIC (90 participants en décembre 2010) sont des indicateurs probants d'attentes fortes des TPE/PE en matière de maîtrise des usages TIC.</p>	
<i>Descriptif de l'action</i>	
<p>En partenariat avec les acteurs du numérique en Pays de la Loire (cluster ON, SPR, ASTINOV en particulier), mais aussi des partenaires de proximité (Angers Technopole, ALD, ALM, associations de commerçants ou clubs d'entreprises de zone d'activités, écoles ou université) la CCI de Maine-et-Loire se propose d'animer un programme d'actions destinées à clarifier le besoin TIC pour trouver une solution adaptée à la TPE/PE : intégrer et s'approprier des outils TIC mais aussi développer et favoriser les bonnes pratiques des usages performants du web.</p> <p>6 axes pourraient être envisagés à destination des TPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- E-et-M commerce : être présent sur le web pour vendre (en direct ou en indirect)</li> <li>- Communication via les réseaux sociaux : renforcer sa visibilité, prospecter, animer, fidéliser ses clients</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovation de services : renforcer son offre produit/savoir-faire par des E-ou M services et des objets et solutions communicants (usages RFID...)</li> <li>- Acheter en ligne : de l'identification des fournisseurs au paiement en ligne</li> <li>- Télé-procédures : maîtriser les télé-déclarations (réponses aux appels d'offres, ...)</li> <li>- Recherche d'informations et veille (fournisseurs, concurrents, réglementation...)</li> </ul> <p>L'action nécessiterait le recrutement d'un conseiller TIC, CDD CCI pour 3 ans pour l'animation de ce programme et la réalisation d'un certains nombres d'actions, (dont le Diagnostic Internet Commerce) mais aussi l'appui de stagiaires d'école ou de l'Université.</p>				
<b>Objectif – résultat attendu</b>				
<p>Sur la période 2012-2014, les objectifs visés seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 270 TPE/PE touchées (5 ateliers/an avec 15 participants en moyenne + 1 manifestation événementielle/an avec environ 90 participants)</li> <li>- 140 stagiaires aux formations TIC (moyenne de 6 stagiaires/formation)</li> <li>- 60 projets structurants accompagnés (20 diagnostics internet/an + accompagnement des préconisations d'actions)</li> </ul>				
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>				
CCI				
<b>Partenaires</b>				
Filière régionale Ouest Numérique (ON), SPR Pays de la Loire, ASTINOV, Angers Technopole, ALM/ALD, Clubs et associations d'entreprises, formations universitaires type Master « Marketing et TIC » de l'UFR Droit Economie de l'Université d'Angers				
<b>Début de l'opération</b>				
01/01/2012				
<b>Délais de réalisation</b>				
31/12/2014				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant TTC (€)</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant TTC (€)</b>	<b>%</b>
Un conseiller TIC en CDD sur 3 ans	145 500	Etat (FRED – PLR)	84 732	40 %
Ateliers TIC (6/an – 400€/atelier + 2000€/plénière)	14 350	CCI	113 098	53 %
Stages TIC (9/an – 1300€/stage)	41 980	Recettes ateliers	14 000	7 %
Stagiaire Bac+4/5 TIC (1/an)	10 000			
<b>total</b>	<b>211 830</b>		<b>211 830</b>	
<b>Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement de l'activité (croissance de CA et d'effectifs) des TPE/PE accompagnées</li> <li>- taux d'équipement en outils TIC (nombre de sites web créés...)</li> </ul>				

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

Fiche action PLR	<b>INTITULE DU PROJET :</b> <b>Animation et structuration de la filière culturelle et créative</b>
<b>1- Diagnostic-Constat</b>	
<p data-bbox="293 568 639 600"><i>Contexte économique du secteur</i></p> <hr/> <p data-bbox="181 640 1449 701">La nécessité pour L'Union Européenne de développer une économie de la connaissance, et par là le secteur culturel et créatif a 3 principaux facteurs :</p> <ul data-bbox="228 707 1083 795" style="list-style-type: none"><li>- Besoin de spécialisation face à la concurrence des nouveaux pays industrialisés</li><li>- Prise de conscience de la culture, source de développement économique</li><li>- Besoins d'appartenance, d'identité, de mise en valeur des individus</li></ul> <p data-bbox="181 822 1449 911">Dans ce contexte, le développement du secteur est important au regard des autres secteurs d'activités : en effet, les études européennes montrent que la poids de ce secteur dans le PNB européen est de plus de 3%, et qu'il regroupe également plus de 3% des emplois, fortement en croissance.</p> <p data-bbox="181 938 1449 999">Dans une conjoncture très défavorable à l'emploi, les emplois et les activités créatives résistent le mieux et justifient ainsi l'engagement des collectivités dans l'accompagnement et le développement de cette filière.</p> <p data-bbox="293 1081 703 1113"><i>Les besoins des professionnels créatifs</i></p> <hr/> <p data-bbox="181 1153 1449 1214">Une étude menée sur le territoire a permis de quantifier les professionnels créatifs : ils représentent plus de 3600 structures dans le département, dont 39% dans l'agglomération, ce qui comprend plus de 4000 emplois à Angers Loire Métropole.</p> <p data-bbox="181 1240 1449 1301">Certaines spécificités apparaissent. En effet les établissements sont généralement de petite taille (69% n'ont pas d'effectif salarié), et ces créatifs font face à certains besoins :</p> <ul data-bbox="228 1328 1449 1444" style="list-style-type: none"><li>- Dans un marché mondial, leur expertise est souvent difficile à identifier et ils recherchent une visibilité sans avoir des moyens de communication importants</li><li>- Les marchés leurs sont souvent inaccessibles car nécessitent des stratégies d'alliance</li><li>- Pour certains, leur culture les éloigne des considérations de l'entrepreneuriat.</li></ul> <p data-bbox="181 1471 1449 1532">Aussi, un fort besoin d'accompagnement à l'entrepreneuriat et au regroupement et travail collaboratif montre la nécessité d'engager la collectivité.</p>	



## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

### 2. Plateforme Internet :

Actuellement un blog est constitué et montre ses limites notamment sur le partage des connaissances et des contacts entre professionnels. De plus, ceux-ci ont besoin d'un outil de communication collectif leur permettant de mieux se faire repérer sur Internet.

Le cahier des charges technique de cette plateforme sera finalisé fin 2011

### *Hébergement des professionnels*

#### Objectifs :

- Proposer un hébergement adapté aux entrepreneurs
- Proposer des espaces de croisement et de rencontre

#### Actions :

##### 1. Offre d'hébergement des professionnels

Les solutions d'hébergement ne correspondent pas au besoin des professionnels, et de par leur besoin de regroupement il est nécessaire d'identifier et de rendre visible des lieux qui seront destinés aux créatifs et rendront plus efficaces les actions d'animation de filière. Ces lieux sont aujourd'hui identifiés sur plusieurs sites du territoire.

##### 2. Offre d'espaces de travail collaboratifs

Pour les entreprises liées à la création autour du multimédia, l'espace de travail collaboratif est nécessaire car il peut permettre de multiplier les croisements, et de proposer des solutions communes aux besoins (salles de réunions, bureaux provisoires). Aussi les espaces seront déployés en centre ville (en priorité) et zone industrielle par la suite.

### **3- Maîtrise d'ouvrage**

Angers Loire Métropole

### **4- Partenaires**

ANCRE  
Angers Technopole  
EPCC TALM

### **5- Début de l'opération**

Octobre 2011

### **6- Délais de réalisation**

Juin 2012

## PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION

<b>7- Coût de l'action</b>										
Principaux postes de dépenses			Montant HT (€)							
			2012	2013	2014	Total				
<b>Dépenses nouvelles chiffrées</b>										
<i>Axe Animation de filière</i>										
Plateforme Internet	Investissement	Mise en place de la plateforme	15 000			15 000				
<i>Axe Hébergement des professionnels</i>										
Offre d'espace de travail	Investissement	Aménagement des locaux	30 000			30 000				
	Fonctionnement	Ressources Humaines	20 000	60 000	60 000	140 000				
		Moyens matériels et communication	2 000	10 000	10 000	22 000				
						<b>207 000</b>				
Ressources			Montant HT (€)		%					
			2012	2013	2014	Total				
<b>Ressources supplémentaires</b>										
<i>Axe Animation de filière</i>										
Plateforme Internet	Angers Loire Métropole		15 000			15 000				
<i>Axe Hébergement des professionnels</i>										
	Angers Loire Métropole		2 000	45 000	45 000	92 000				
	PLR		50 000	25 000	25 000	100 000				
						<b>207 000</b>				
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Angers Loire Métropole</td> <td style="text-align: right; padding: 5px;">52 %</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">PLR</td> <td style="text-align: right; padding: 5px;">48 %</td> </tr> </table>			Angers Loire Métropole	52 %	PLR	48 %				
Angers Loire Métropole	52 %									
PLR	48 %									

### Critères d'évaluation-Effets attendus-Indicateurs de résultat

- Nombre d'animations et de participations
- Hébergement dédié et taux de remplissage

Fiche action MCTE	INTITULE DU PROJET  <b>CONSTITUER UN RESEAU DE CAPTEURS D'INITIATIVE</b> <b>Diriger les flux vers la MCTE Angers</b>
<b>Diagnostic – constat</b>	
<p>Avec 3 086 créations, la zone d'emploi d'Angers concentre 55% du total départemental et 11% des créations de la région. Elle constitue donc la « locomotive » du département en matière de création d'entreprises.</p> <p>D'autres indicateurs montrent que la dynamique entrepreneuriale du territoire est légèrement supérieure à celle de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de création plus élevé (17,4% contre 16,8% pour les Pays-de-la-Loire et 16,1% pour le Maine-et-Loire), signifiant ainsi que le parc d'établissements se renouvelle mieux en 2009 que sur le reste du territoire.</li> <li>- Nombre de créations pour 10 000 habitants supérieur d'un point à la moyenne régionale.</li> </ul> <p>Le taux de défaillance est en revanche moins favorable : avec un taux de 1,6% en 2009, il est au-dessus du standard régional. Il s'agit même de l'indicateur le plus médiocre après la zone d'emploi du Mans (1,8%).</p> <p>Il est par ailleurs prouvé que les entreprises accompagnées bien en amont de leur création voient leur chance de succès augmenter.</p> <p>C'est dans cette logique et grâce à la volonté publique (Etat/collectivités/CCI), qu'est née l'initiative MCTE (Maison de la Création Transmission d'Entreprises) mise en place sur Angers, fin 2004 dans le cadre de la revitalisation du Contrat de Site angevin (licenciements ACT...) et avec les objectifs suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de soutenir le développement économique local par une politique globale et partenariale d'incitation et de soutien à la création et à la reprise d'entreprises</li> <li>- de rendre plus lisible et accessible la diversité des offres et des acteurs de l'accompagnement aux porteurs de projets</li> <li>- de favoriser les démarches et d'assurer la réussite des projets dans les territoires</li> </ul> <p>Le concept de MCTE repose sur trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un lieu fédérateur qui constitue une porte d'entrée pour les porteurs de projet. Ce lieu permet à la fois d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des créateurs et repreneurs mais aussi l'hébergement et l'accès aux différents acteurs de l'accompagnement.</li> <li>- un programme d'actions spécifiques au territoire, en faveur des porteurs de projets, élaborées de façon concerté et partagé par les acteurs de l'accompagnement et du conseil</li> <li>- la réalisation d'actions de communication globale de sensibilisation à l'entrepreneuriat et de stimulation de la création et reprise d'entreprise (conférence, salon, challenge, communication...)</li> </ul> <p>A la fois lieu d'accueil, centre de ressources et d'expertises, la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises fédère et optimise les actions d'information, d'orientation et de promotion de l'entrepreneuriat. Elle offre à tous les porteurs de projet l'accès à une gamme de produits et services (conseils, accompagnements) proposés par l'ensemble du réseau local.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>La CCI de Maine-et-Loire, au travers la Maison de la création Transmission d'Entreprises d'Angers propose de structurer un réseau de prescripteurs et d'organiser des opérations de formation destinées à créer un réseau de prescripteurs de ce dispositif partenarial. Dans une logique de</p>	

pérennisation du dispositif, cette action permettrait également de sensibiliser à l'entrepreneuriat et à l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises. Une fois formées, ces « personnes-ressources » seraient en mesure d'apporter un premier niveau d'information aux porteurs de projet de création reprise d'entreprise et d'orienter vers la MCTE d'Angers.

**Contenu :**

L'action se déclinerait en plusieurs étapes :

- La détection et la mobilisation des personnes ressources susceptibles d'être capteurs d'initiatives. Il pourrait s'agir : d'assistants sociaux, de conseillers RSA, de conseillers de la Mission Locale, de conseillers Pôle Emploi ou ses prestataires, de salariés des Mairies, d'élus des collectivités, d'organismes de formation, de structures d'insertion par l'activité économique, d'entreprises...
- La formation et la sensibilisation des capteurs aux enjeux de la création d'entreprises. Exemple : Sensibilisation aux notions de base autour de la création d'entreprises,
- L'animation du réseau de capteurs par des rencontres thématiques ou des échanges d'information permettant de soutenir les projets,
- Le suivi des projets détectés par le réseau des capteurs d'initiative.

**Partenariat :**

L'appui technique serait réalisé par les acteurs de la création d'entreprise (CCI, IDEAA, Boutique de Gestion, Comité d'Expansion Economique,...) réunis au sein du Comité Technique de la MCTE.

**Objectif – résultat attendu**

**Objectifs :**

Sur une période expérimentale de 3 années, les objectifs ciblés seraient de :

- Couvrir le territoire avec des personnes ressources formées, pour donner une 1ère information localement aux porteurs de projets et les orienter vers la MCTE d'Angers : avoir un maillage territorial de personnes – ressources.
- Susciter l'émergence d'initiatives en constituant et en animant un réseau de proximité ;
- Mettre a disposition l'information et les supports de communication nécessaire au premier niveau d'information des porteurs de projet par les prescripteurs
- Faciliter la mise en relation des porteurs d'idées avec les structures d'accompagnement et la MCTE.
- Favoriser la création d'emploi au travers de la création de son propre emploi

**Critères d'évaluation – effets attendus – indicateurs**

**Résultats attendus :**

- Nombre de capteurs et diversité (collectivité, association, structure,...),
- Nombre de formations dispensées à destination des capteurs,
- Nombre de porteurs de projet mis en relation
- Nombre d'emplois créés par les porteurs de projet

L'Etat pourrait participer au cofinancement de cette action si des crédits disponibles étaient dégagés, au cours de sa mise en oeuvre, au sein de l'enveloppe FRED de 1 M€ du PLR, sur décision du comité de pilotage.

**TABEAU FINANCIER PREVISIONNEL**

Fiches actions	Coût TTC ou HT	ETAT		ALM	Association Angers Technopole	CCI	Autres financeurs	Observations
		FRED	FNADT					
Développer le pôle innovation et technologies de la santé à Angers	345 000 € TTC	102 000 €		63 000 €	69 000 € (MO)		111 000 €	
Animation et restructuration de la filière culturelle et créative	207 000 € HT	100 000 €		107 000 € (MO)				
Extension du parc d'activités communautaire d'Angers - la Membrolle-sur-Longuenée - secteur de la Chevallerie	1 400 000 € HT		150 000 €	280 000 € (MO)			970 000 €	970 000 € au titre des cessions
Etude préalable à l'aménagement d'un parc intercommunautaire sur les communes de la Membrolle-sur-Longuenée et Pruilley	300 000 € HT		100 000 €	200 000 € (MO)				

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL

Fiches actions	Coût TTC ou HT	ETAT		ALM	Association Angers Technopole	CCI	Autres financeurs	Observations
		FRED	FNADT					
Création d'un centre d'activités	1 300 000 € HT		250 000 €	1 050 000 € (MO)				
Aides aux entreprises	663 268 € HT	663 268 €						Le principe d'une participation financière des collectivités locales est affiché dans le PLR. Toutefois, son montant ne peut être précisé car l'intervention des collectivités locales se fera au cas par cas et selon des modalités différentes d'un dossier à l'autre.
Développement des usages performants des TIC dans les TPE/PE de l'Anjou (commerce, services et industries/BTP)	211 830 € TTC	84 732 €				113 098 € (MO)	14 000 €	14 000 € Recettes sur ateliers
Aide personnalisée à la création ou à la reprise d'entreprises pour des ressortissants défense en phase de reconversion	50 000 €	50 000 €						
<b>TOTAL</b>	<b>4 477 098 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>69 000 €</b>	<b>113 098 €</b>	<b>1 095 000 €</b>	Recettes diverses : <b>984 000€</b>

**IV - DELIBERATIONS PORTANT APPROBATION  
DU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION  
DE MAINE-ET-LOIRE**

**DELIBERATION relative au RAPPORT**  
**Plan local de redynamisation du Maine et Loire**

La Commission permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil régional des 26 mars, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2010, des 27-28 janvier, des 30 juin-1<sup>er</sup> juillet 2011 et des 26-27 janvier 2012 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la loi 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

VU la circulaire du Premier ministre n°5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2012 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de son Président,

CONSIDERANT l'avis de la Commission aménagement du territoire et environnement,

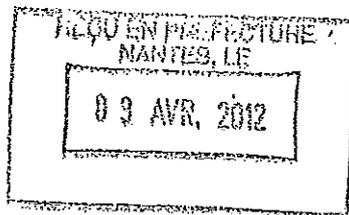
Après en avoir délibéré,

**Plan local de redynamisation du Maine et Loire**

APPROUVE le plan local de redynamisation du site du Maine et Loire figurant en annexe et les documents afférents (maquette financière et fiches actions).

AUTORISE

le Président à signer ledit plan local de redynamisation.



Le Président du Conseil régional

Jacques AUXIETTE

ADOPTÉ à l'unanimité

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

COMMISSION PERMANENTE  
RÉUNION DU 16 JANVIER 2012

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission du développement économique, de l'innovation,  
de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et du tourisme

N° 2012.CP01-II-036

Rapporteur : Monsieur Mignard

DÉLIBÉRATION

OBJET : PRIORITÉ 1 - AXE 1.2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
Adoption du Plan Local de Redynamisation du Maine-et-Loire 2012-2014

*Présents : Monsieur Béchu, Président, MM. Bérardi, Boisneau, Bonsergent, Chavassieux, Mme Dabin, MM. Davy, J.M. Marchand, Lauriou, Gillet, Mignard, Chevalier, Touchard, Hy, Mme Martin, MM. Rosello, Monnier, Grimaud, Mme Hamard, M. Rotureau, Mme Dupont et M. Cheptou.*

*Absent(s) excusé(s) : MM. Blanc (donne pouvoir à : M. Rotureau), Delaunay (donne pouvoir à : M. Béchu) et Bodard (donne pouvoir à : M. Cheptou).*

---

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Vu la délégation accordée par l'Assemblée départementale,  
Vu le rapport - cité en objet - du Président du Conseil général,

\* \* \* \*

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise le Président à signer la convention, ci-annexée, relative à l'adoption du Plan Local de Redynamisation du Maine-et-Loire.

Le Président du Conseil général  
Christophe BÉCHU

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 19 janvier 2012**

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2012-4

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION - CONVENTION AVEC L'ETAT**

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU

L'an deux mille douze, le 19 janvier à 19 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 13 janvier 2012, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président, assisté de M. Daniel RAOUL (arrivée à 20h20), M. Jean-Louis GASCOIN, M. Marc GOUA, M. André DESPAGNET, M. Dominique SERVANT, M. Daniel LOISEAU, M. Jean-Luc ROTUREAU, M. Gilles MAHE, M. Frédéric BEATSE, M. Didier ROISNE (départ à 20h), M. Luc BELOT, M. Jean-François JEANNETEAU (départ à 19h45), Mme Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, M. Bernard WITASSE, M. Dominique DELAUNAY, Mme Jeannick BODIN, M. Joël BIGOT, Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE (départ à 20h), M. Claude GENEVAISE Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Alain BAULU, M. Max BORDE, Mme Martine BLEGENT, M. Daniel CLEMENT, M. Christian COUVERCELLE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Claude GASCOIN, M. Jean-Pierre HEBE, M. André MARCHAND, M. Marcel MAUGEAIS, M. Bernard MICHEL, Mme Catherine PINON, M. Bruno RICHOU, M. Joseph SEPTANS, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Beaudouin AUBRET, M. Jean-Claude BACHELOT, M. Bruno BARON, Mme Catherine BESSE, M. Dominique BOUTHERIN, M. Jean-Claude BOYER, M. Eric BRETAULT, Mme Annette BRUYERE, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU (départ à 20h45), M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Christian CAZAUBA, M. Jean-Pierre CHAUVELON, Mme Marie-Claude COGNE, Mme Dominique DAILLEUX, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles ERNOULT, M. Philippe GAUDIN, M. Laurent GERAULT, M. François GERNIGON, Mme Géraldine GUYON, Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT, M. Philippe JOLY, M. Philippe LAHOURNAT, M. Pierre LAUGERY, M. Romain LAVEAU, M. Gérard LE SOLLIEC, Mme Michelle MOREAU (départ 20h15), M. Jacques MOTTEAU, M. Gérard NUSSMANN, Mme Rachel ORON, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marianne PRODHOMME (arrivée à 20h), M. Mamadou SYLLA, Mme Olivia TAMBOU, M. Thierry TASTARD (départ à 19h45), Mme Isabelle VERON-JAMIN

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Philippe BODARD, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Bernadette COIFFARD, M. Laurent DAMOUR, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Sophie BRIAND BOUCHER, M. Daniel DIMICOLI, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Michel HOUDBINE, Mme Monique RAMOGNINO, Mme Jeanne ROBINSON BEHRE, Mme Renée SOLE, Mme Solange THOMAZEAU, Mme Rose-Marie VERON

**ETAIT ABSENTE** : Mme Sabine OBERTI

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Daniel RAOUL a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI (jusqu'à 20h20)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Eric BRETAULT  
M. Didier ROISNE a donné pouvoir à M. Gérard NUSSMANN (à partir de 20h)  
M. Jean-François JEANNETEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis GASCOIN (à partir de 19h45)  
M. Philippe BODARD a donné pouvoir à M. Gérard LE SOLLIEC  
Mme Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE a donné pouvoir à M. Michel CAILLEAU (à partir de 20h)  
M. Jacques CHAMBRIER a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU  
Mme Bernadette COIFFARD a donné pouvoir à M. André MARCHAND  
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à M. Dominique BOUTHERIN  
Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Marie-Claude COGNE  
Mme Sophie BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Christian CAZAUBA  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Laurent GERAULT  
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS  
M. Michel HOUDBINE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHAUVELON  
Mme Monique RAMOGNINO a donné pouvoir à Mme Rachel ORON  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT  
Mme Renée SOLE a donné pouvoir à M. Mamadou SYLLA  
M. Thierry TASTARD a donné pouvoir à Mme Géraldine GUYON,  
Mme Solange THOMAZEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Thé TONDUT  
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Le Conseil de communauté a désigné M. Philippe LAHOURNAT, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 20 janvier 2012.

## Le Conseil de Communauté,

Afin de compenser les effets socio-économiques de la fermeture de l'ETAS, l'Agglomération a souhaité que des mesures spécifiques soient mises en place. L'Etat a proposé de mettre en place un Plan Local de Redynamisation (PLR), présentant les caractéristiques suivantes :

- Objectif : favoriser le développement du territoire (territoire d'Angers Loire Métropole et de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers élargi à titre dérogatoire pour des projets structurants à la communauté de communes de Segré) par la mise en place d'actions dédiées portant à la fois sur un accompagnement individuel des entreprises, des actions spécifiques dédiées (animation et structuration de filières en particulier) et des actions destinées à renforcer l'attractivité du territoire
- Durée de la convention : 36 mois (2012/2014)
- Moyens financiers dédiés : la contribution financière de l'Etat porte sur un montant global de 1,5 M€ sur la période (1 M€ au titre du Fonds de Restructuration des Entreprises de Défense et 0,5 M€ au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire)

Le plan d'actions porte sur les opérations suivantes :

- Actions proposées au titre du FRED (Fonds de Restructuration des Entreprises de Défense)
  - Développement du pôle « innovation et technologies de la santé »
  - Aides à la création d'emplois pour les PME
  - Animation et structuration de la filière culturelle et créative
  - Aides personnalisées à la création ou à la reprise d'entreprises pour les ressortissants de la défense en phase de reconversion
  - Développement des usages performants des TIC dans les petites entreprises
- Actions proposées au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire)
  - Création d'un centre d'activités
  - Etude préalable à l'aménagement d'un parc d'activités intercommunautaire sur les communes de la Membrolle-sur-Longuenée et Pruillé
  - Extension du Parc d'activités Angers - La Membrolle-sur-Longuenée (secteur La Chevallerie)

Angers Loire Métropole étant maître d'ouvrage sur un certain nombre d'opérations, parce que directement concernée par l'impact des restructurations lié à la fermeture de l'ETAS, est signataire de cette convention associant l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le projet de convention de partenariat pour les années 2012/2014  
Vu l'objectif de favoriser le développement économique et renforcer l'attractivité du territoire

Considérant la nécessité de formaliser sur une période de 3 ans les engagements et les attentes des parties et notamment de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que des modes d'évaluations,

DELIBERE

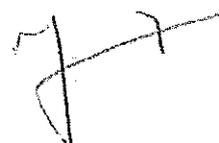
Approuve la convention relative au Plan Local de Redynamisation avec l'Etat

Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente Délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
Le Vice Président Délégué,  
Daniel LOISEAU



# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 62

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2011  
Présidence de Monsieur Eric GROUD

L'an deux mille onze, le quinze décembre à dix-sept heures, les Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire se sont réunis à Eurespace Formation – rue Eugène Brémont à Cholet, pour leur séance mensuelle.

### ETAIENT PRESENTS, SELON LE REGISTRE :

M. BEDIER, **Sous-Préfet de Cholet**, représentant M. le Préfet,

Mmes BARTHELEMY, BEALU, TRIDON,  
MM. ANGER, BAUDOUIN, BEILLOUET, BILLIARD, BODET, BORJON-PIRON, CAMUS, DE LA  
HAUTIERE, FILLON, FOUCHE, FREUCHET, GRELIER, GROUD, HOUDOU, LEVAVASSEUR,  
MAHOT, MARCHAND, MARSAC, MARTINEZ, MORILLON, PINEAU, ROCHOUANE, TELLIER,  
**Membres Titulaires.**

Mme HACHET,  
MM. BOISSEAU, BONNEAU, ILLIEN, MERIGNAC, POLLONO, RICHOU **Membres Associés.**

MM. BOUSSEAU (Représentant le CJD), LECLERCQ-DOUCHKINE (Représentant l'ACEC),  
ROUSSELLE (Président Union Départementale des Commerçants Non Sédentaires), SARRAZIN  
(Président SAS Anjou Amorçage), SOULARD (Président Pôle Enfant) représenté par BLONDEAU  
Patrick, Directeur, **Conseillers Techniques.**

### ETAIENT EXCUSÉS :

Mmes CAILLEAU, GALLARD, GATE,  
MM., BOISRAME, BRANGEON, CESBRON, CHATEAU, CHOQUET, CLISSON, DRAPEAU ,  
DUPRE, ECHASSERIAU, FOUACHE, FRADIN, GONCALVES, JOUSSELIN, LE BARS, LEFRANCOQ,  
MENET, MERCIER, PATRON, REYNOUARD, RIME, SCHAUPP, **Membres Titulaires.**

Mmes DUTILLEUL-FRANCOEUR, ROBIN  
MM. BERDUGO, BRAULT, CREUZE, DE MIJOLLA, DEVILLE, FLAMAND, FLAMANT, JACROT,  
LIGONNIERE, MONTECOT, OGER, PAPIN, PASQUIER, PORTIER, RICHER, SINQUIN, **Membres  
Associés.**

Mmes LAVA, (Présidente Destination Anjou), LE BOTT (France Télécom - Directrice des relations avec les collectivités locales du Maine-et-Loire), LE MOIGNE (Représentant La Poste), MEUNIER (Directrice Services des Douaniers),

MM. BARBIEUX (Président Vitrines d'Angers), BECHU (Président Conseil Général), BEDOUELLE (Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest), BLANDIN (Président Honoraire CCI 49), BORON (Directeur du Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou), BOUKOBZA (Directeur DIRECCTE Pays de la Loire), CESBRON (Président de la Chambre d'Agriculture), CESBRON (Président de Végépolys), CHIMIER (Président Incubateur Angers Technopole), d'ARTOIS (Directeur Institut Français du Cheval et de l'Équitation), DAVY (Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire), DOS (Président Comité Local des Banques), GUINOIS (Relations Ecoles/Entreprises), GUITTET (Président des Vitrines de Cholet), JACQUES (Président des Vitrines de Saumur), JUS (Directeur Electricité Réseau Distribution France), LACOMBE (Directeur du Pôle Touristique International de Saumur et sa Région), LOBBE (Directeur Banque de France à Angers), MARTY (Directeur Départemental des Territoires), MEIGNEN (représentant le Président de l'Université d'Angers), MELLIER (Ordre des Avocats), MUSSET (Représentant Comité Départemental d'Expansion), Représentant DCF, Représentant Club Créateurs, BUCHE (Président Jeune Chambre Economique d'Angers), **Conseillers Techniques.**

INVITE(S) EXCUSE(S) :

M. Pierre MATHIEU, Directeur Départemental des Finances  
M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région Pays de la Loire



## DELIBERATION RELATIVE AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE MAINE-ET-LOIRE

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République en 2008, et la mise en œuvre de la RGPP au Ministère de la Défense, se traduisent par une restructuration importante de l'implantation territoriale des Armées.

Le Maine-et-Loire est concerné par ces restructurations et connaît de nombreux mouvements sur la période 2009-2014. Ceux-ci représentent la suppression d'environ 80 postes, et sur le site de l'ETAS, le nombre de suppressions sera d'environ 200.

Le Plan Local de Redynamisation du département vise à recréer des emplois en compensation de ceux perdus du fait de la restructuration.

Les parties signataires, à savoir l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, Angers Loire Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, se fixent l'objectif de création d'au minimum 440 emplois directs sur la période 2012-2014 sur le département de Maine-et-Loire.

Les actions retenues dans le PLR concerneront l'agglomération d'Angers (Angers Loire Métropole) et la Communauté de communes de la région du Lion d'Angers pour des actions spécifiques.

Le PLR prendra effet à compter de sa signature pour une période de 36 mois reconductible une fois par avenant portant sur 24 mois supplémentaires au maximum.

Les actions de revitalisation retenues s'inscrivent dans deux axes de développement :

- conforter les domaines d'excellence du département de Maine-et-Loire
- soutenir le développement économique des territoires.

Dans ce cadre, et en partenariat avec les acteurs du numérique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire animera un programme d'actions destinées à détecter et clarifier le besoin TIC et développer des usages performants de ces technologies pour les TPE/PE. Le financement de cette action, détaillé dans la Convention du PLR, est demandé sur le FRED (Fonds pour les restructurations de la Défense).

Cette action nécessitera le recrutement d'un conseiller TIC pour 3 ans pour l'animation de ce programme et la réalisation d'un certain nombre d'actions.

Sur la période 2012-2014, les objectifs visés seraient :

- 270 TPE/PE touchées (5 ateliers/an avec 15 participants en moyenne et une manifestation événementielle/an avec environ 90 participants)
- 140 stagiaires aux formations TIC (moyenne de 6 stagiaires/formation)
- 60 projets structurants accompagnés (20 diagnostics internet/an et un accompagnement des préconisations d'actions).

Par ailleurs, un intérêt particulier est porté dans le PLR à la constitution d'un réseau de capteurs d'initiatives pour diriger les flux vers la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises d'Angers.

- Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,



- Considérant la priorité qui doit être donnée pour renforcer les domaines d'excellence du département, promouvoir l'usage des TIC et soutenir le développement économique des territoires par des aides à la création d'emplois ou des aides à l'investissement,
- Considérant la volonté commune exprimée par les parties signataires de la Convention du PLR de Maine-et-Loire et l'objectif de création d'emplois énoncé,
- Considérant le Budget Primitif 2012 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire adopté le 24 novembre 2011,

***Les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire réunis en Assemblée Générale le 15 décembre 2011 décident :***

- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention relative au Plan Local de Redynamisation du Maine-et-Loire 2012-2014 et prévoyant l'animation d'un programme d'actions relatif au Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.
- ✓ De donner tous pouvoirs à son Président ou à tout délégataire qu'il désignera, pour signer tous les actes ou pièces et procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.

*Présents au moment du vote : 26 Membres Titulaires*

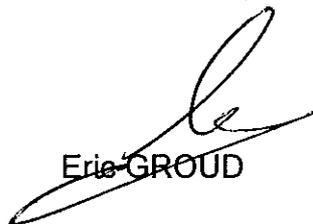
*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*La CCI de Maine-et-Loire adopte à l'unanimité la délibération relative au Plan Local de Redynamisation du Maine-et-Loire*

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Eric GROUD